

Service de police de la Ville de Gatineau

Mémoire présenté à la  
Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs  
par la Division de recherche, développement et stratégie organisationnelle

**Portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs à Gatineau**

Réalités, enjeux et avenues

Novembre 2019

**Production**

Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)

**Analyse et rédaction**

Vickie Brisebois, Agente de recherche et développement en police communautaire, SPVG

## **Introduction**

C'est avec un engagement profond et un grand intérêt que le Service de police de la Ville de Gatineau vous soumet un mémoire dans le cadre de la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle chez les mineurs. Cette forme de criminalité, encore tabou et peu visible aujourd'hui, n'en demeure pas moins l'une des préoccupations majeures de notre société. Non seulement l'exploitation sexuelle d'enfants vient heurter nos valeurs et créer une indignation, mais elle engendre aussi un sentiment d'impuissance et d'urgence d'agir auprès des intervenants de première ligne.

Voici donc un portrait rudimentaire, mais réaliste des enjeux que nous côtoyons quotidiennement en tant que ville frontalière et distincte et en tant que région métropolitaine faisant partie d'un tout provincial.

## **Présentation de la réalité gatinoise**

Avec une population de 284 557 habitants (ISQ, 2017), Gatineau est la quatrième ville en importance au Québec. Elle est la plus importante ville de la région administrative de l'Outaouais et forme, avec la ville d'Ottawa, la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau; quatrième agglomération du Canada, après Toronto, Montréal et Vancouver. ([www3.gatineau.ca/Infoterritoire/WebInterface/views/index.aspx#population](http://www3.gatineau.ca/Infoterritoire/WebInterface/views/index.aspx#population)).

Parallèlement, Gatineau est la première grande ville que croisent les gens provenant des régions de l'Abitibi et du Témiscamingue. Elle est aussi un passage obligé entre les grandes métropoles de Montréal et de Toronto (corridor connu pour ses activités importantes d'exploitation sexuelle). La situation géographique de Gatineau lui offre ainsi une importante visibilité et est un attrait stratégique certain.

De par sa proximité avec la grande Capitale-Nationale et en tenant compte de la présence de la frontière ontarienne sur son flanc, la ville de Gatineau est, sans équivoque, une plaque tournante qui favorise l'émancipation de divers secteurs, tant démographiques, culturels qu'économiques. Elle attire ainsi bon nombre de gens qui, attirés par sa situation géographique, souhaitent y vivre et en exploiter les avantages. Gatineau offre ainsi une excellente alternative à ses citoyens pour vivre à un coût raisonnable tout en pouvant bénéficier des infrastructures qu'offre la ville voisine. Il y a donc présence d'une grande fluidité de part et d'autre de la frontière. De ce fait, un fort pourcentage de Gatinois traverse ainsi les ponts chaque jour en direction d'Ottawa pour non seulement se rendre au travail, mais aussi bénéficier de ses restaurants, bars, espaces verts, centres culturels et établissements d'enseignement.

Bien que la situation de la ville en permette un développement florissant sur divers aspects honorables, d'autres, un peu moins reluisants, en bénéficient tout autant. Ainsi, l'industrie de l'exploitation sexuelle profite aussi de l'emplacement et de la proximité des infrastructures de choix que lui procure la municipalité gatinoise.

Non seulement l'exploitation sexuelle semble être en constante évolution à Gatineau, mais elle fait aussi partie prenante des préoccupations citoyennes. Ainsi, dans un récent sondage réalisé auprès de la population gatinoise, les agressions sexuelles et la pornographie juvénile sont en tête de liste (préoccupation 1 et 2) en ce qui concerne les crimes devant être priorisés par le Service de police. (Sondage réalisé auprès de la population gatinoise en 2017 par le SPVG)

## **Le Service de police de la Ville de Gatineau**

Le corps policier desservant la ville de Gatineau en est un de niveau 3 et compte environ 390 policiers. Il possède ainsi le personnel et les compétences afin d'intervenir lors d'infractions criminelles ou pénales telles que les agressions sexuelles, les infractions d'ordre sexuel, la pornographie juvénile, l'extorsion de personnes vulnérables ou en situation de dépendance, le gangstérisme, le proxénétisme, les maisons de débauche, la prostitution de rue, les crimes reliés aux gangs de rue, les disparitions et les fugues. Le SPVG possède des équipes pouvant effectuer de la filature et des infiltrations.

Depuis 2017, le SPVG enquête les dossiers de traite de personnes et d'exploitation sexuelle d'ordre provincial en faisant partie de l'équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP). En effet, deux sergents-détectives ont été affectés à cette équipe. Les dossiers locaux sont quant à eux pris en charge par notre section des crimes majeurs. Malheureusement, la charge de travail ne permet pas d'attirer exclusivement des enquêteurs aux dossiers d'exploitation sexuelle de mineurs au niveau local. Pourtant, il serait avantageux de pouvoir bénéficier d'une telle équipe, considérant la nature des préjudices encourus chez les victimes mineures, la complexité de ces dossiers et le désir clairement exprimé de nos citoyens d'en faire une priorité.

À l'heure actuelle, malgré le fait que le SPVG et ses partenaires observent une augmentation de l'offre et de la demande alimentant ce type de criminalité dans la région gatinoise, il est plutôt difficile de faire un portrait quantitatif précis de la problématique d'exploitation sexuelle de mineurs sur le territoire. Jusqu'à tout récemment, aucun code de déclaration universelle de la criminalité (DUC) ne nous permettait d'identifier rapidement les dossiers d'exploitation sexuelle impliquant des mineurs. Ceux-ci se fondaient dans une section plus large de crimes sexuels. À la recherche de solution, le SPVG a profité de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions et, plus particulièrement, l'obligation contenue dans cette loi de signaler un mineur à risque d'exploitation sexuelle, afin de créer un code temporaire permettant de collecter cette donnée. Le tout est en processus d'appropriation et assurera, dans un futur imminent, une cueillette de données probantes beaucoup plus efficace et constante.

De plus, au SPVG, les sergents-détectives attirés à l'EILP offrent depuis peu une formation auprès des patrouilleurs afin de les sensibiliser à détecter plus efficacement les facteurs de vulnérabilité ainsi que les indicateurs associés à l'exploitation sexuelle. Cette sensibilisation permettra non seulement d'améliorer la collecte de renseignements, mais permettra avant tout de déceler plus efficacement les victimes potentielles. Ainsi, dans un souci d'amélioration de ses pratiques, le SPVG travaille quotidiennement pour améliorer sa collecte de données en la matière afin de comprendre et d'adresser plus proactivement la problématique de l'exploitation sexuelle chez les mineurs à Gatineau.

Par contre, nous nous devons d'être réalistes et conscients du contexte particulier de ce type de criminalité qui nourrit un grand chiffre noir. Le manque de dénonciation, le contexte d'exploitation, le recrutement et les activités sur Internet et le fait que les victimes ne se considèrent pas comme des victimes sont des faits ne pouvant qu'indiquer que le secteur de l'exploitation sexuelle des mineurs cache sous son giron un chiffre noir très préoccupant. Nous pouvons cependant être certains d'une chose: il y a bel et bien un marché d'exploitation sexuelle de mineurs sur le territoire de Gatineau et des actions éclairées et concertées s'imposent.

### **Portrait général des enjeux gatinois en lien avec la problématique d'exploitation juvénile**

#### *Le manque de cohésion avec Ottawa et la complexification des démarches pour intervenir à Ottawa*

Du fait qu'il y a changement de province, il est généralement difficile, fastidieux et long de faire suivre et d'obtenir les documents nécessaires de part et d'autre de la frontière afin de permettre aux policiers d'effectuer une arrestation ou une filature auprès d'une victime d'exploitation, de son proxénète ou de leurs clients. Ainsi, ces derniers en font bon usage, profitent de la situation et disposent habituellement d'une grande latitude dans leurs mouvements et leurs actions. Vivre à Gatineau, y recruter des jeunes filles et ensuite quitter pour l'Ontario, pour une soirée, voire quelques jours, y exercer ses activités criminelles et revenir par la suite à Gatineau est une habitude prise par plusieurs proxénètes et jeunes filles et est clairement présente sur le territoire de Gatineau-Ottawa.

### *La mise en place complexe du modèle HUB*

Les différentes organisations présentes sur le territoire de Gatineau sont des sources d'informations incommensurables sur l'évolution de certains phénomènes sociaux. Toutefois, le manque de communication et l'absence de partenariats solides diminuent la capacité du SPVG à obtenir et transmettre des informations cruciales et ainsi détecter, en temps opportun, des enjeux concernant la sécurité publique. La situation dressée ci-dessus n'est pas propre à Gatineau. Plusieurs municipalités présentent les mêmes constats. Certains corps de police ont néanmoins trouvé des solutions à ces difficultés et ont obtenu des résultats formidables. Ces initiatives tracent la voie à une nouvelle façon de faire la police. Parmi ces modèles de succès, le SPVG a identifié le modèle HUB de diverses organisations (santé, services sociaux, police, justice, éducation, etc.) ainsi qu'une intervention précoce.

Il s'agit en fait d'une table de concertation multisectorielle qui permet d'offrir des services basés sur les facteurs de risques. Existant maintenant dans plusieurs provinces canadiennes, le Hub se veut un modèle proactif permettant d'adresser en amont des situations à risques afin d'éviter une cristallisation des facteurs de risques pouvant causer des préjudices chez les individus. Ce modèle a été évalué et a fait ses preuves. C'est pourquoi le SPVG tente depuis plusieurs années de le mettre en place à Gatineau. Nous avons rencontré et sollicité nos partenaires, tant publics que communautaires, dans la mise en œuvre de ce modèle. Nous avons pu constater que le désir de travailler en amont est espéré par tous. Par contre, un nœud dans la mise en œuvre subsiste; il s'agit des contraintes législatives entourant le partage d'informations au Québec. Malgré un processus rigoureux et encadré de partage d'informations, le modèle HUB cadre difficilement avec notre législation québécoise. La mise en place de ce modèle est donc très complexe et relève du défi. Pourtant, il va sans dire que l'utilisation de ce modèle permettrait certainement d'identifier les jeunes à risque d'être victime d'exploitation sexuelle et dès lors de leur offrir des services de façon systémique afin d'empêcher leurs victimisations futures.

## **Portrait général des enjeux sociaux communs facilitant le maintien et/ou l'émancipation de la problématique**

### *Un partenariat et une offre de services régionaux nécessitant une bonification*

Le partenariat, avec les divers organismes et organisations œuvrant, de près ou de loin, avec les acteurs gravitant au sein de la problématique de l'exploitation sexuelle, est truffé d'embûches. Certes, le désir d'aider les victimes de cette problématique est, pour tous, sincère et grand. Cependant, divers facteurs font en sorte que le travail commun et en amont est difficile. Les mandats diversifiés ou parfois obsolètes, les ressources souvent manquantes ou non spécifiques, l'absence d'offre de services adaptés ne sont que quelques-uns des enjeux avec lesquels tous doivent transiger. De surcroît, l'exploitation sexuelle, avec la nouvelle vision que nous lui connaissons, ne bénéficie pas encore actuellement d'une vitrine assez importante pour permettre aux divers organismes et organisations de lui octroyer des services spécifiques. La pression sociale jouera assurément un grand rôle dans le développement futur de services adaptés. Actuellement, donc, malgré le fait que la situation existe et prend de l'ampleur, les services aux victimes d'exploitations sexuelles (et mineures de surcroît) demeurent difficiles à trouver et encore plus à obtenir. Il en est encore de pire situation en ce qui concerne les services pouvant être offerts aux agresseurs (clients) repentants.

Il est, de plus, important d'ajouter que, de par l'âge de la clientèle qui nous importe ici, les échanges d'informations avec les partenaires sont difficiles, timides, voire inexistantes. Ne pouvant pas brimer les droits à la confidentialité, il devient alors difficile d'établir un plan d'intervention efficace, continu et uniforme.

### *Les victimes d'exploitation ne se voient pas comme telles*

Dans la dynamique particulière de l'exploitation sexuelle, il en est de la particularité du fait qu'une grande quantité des victimes ne se définissent ni ne se voient comme telles. Ainsi, alors qu'elle est isolée, démunie, sans ressources matérielles, personnelles et financières importantes, parfois sans papiers ou réseau social, les victimes ont souvent l'impression de demeurer en contrôle et d'avoir le pouvoir de mettre fin à tous moments à la situation dans laquelle elles se trouvent. Que ce soit parce qu'elles ont originalement choisi de tenter leur chance dans ce mode de vie, attirée par l'argent, l'amour, la liberté ou l'aventure, il semble parfois difficile à accepter que les désirs de base ne sont plus

contemporains. Croyant donc encore être en possession de leur destin, ces victimes hésitent à dénoncer et à quitter une dynamique dans laquelle elles se voient souvent partie prenante.

### *La banalisation sociale du concept de consentement*

Il est important de souligner les croyances et le regard erronés que la société porte sur l'industrie du sexe. Une majorité de citoyens pensent encore que les jeunes femmes y adhèrent par choix, attirées par divers aspects, et y trouvent leurs comptes, sans s'imaginer ou vouloir envisager que ces dernières sont souvent sous diverses emprises et dépendances les obligeant physiquement et/ou émotivement à demeurer dans un environnement néfaste et destructeur pour elles. Ainsi, puisque la société actuelle ne perçoit pas encore ces femmes comme des victimes, il est normal que ces dernières en fassent tout autant. Dans le même ordre d'idée, la société semble clairement ne pas porter de jugement sévère à l'égard de l'agresseur (client) qui, au final, est l'acteur qui alimente l'offre de par sa demande. Il nourrit aussi ainsi, de par ses actes, l'industrie malsaine d'achat du corps comme objet sexuel. Une influence sociale massive de réprobation et de refus d'acceptation face à ces agissements aiderait sans l'ombre d'un doute à faire diminuer cette activité. Un changement de mentalité et de mœurs, à grande échelle et étalé sur plus d'une génération, sera nécessaire afin de renverser ces croyances.

### *Hausse des fugues de centre de réadaptation, de foyer d'accueil et de la maison*

Un élément quelque peu difficile à contrôler, mais qui n'en est pas moins préoccupant est celui de la hausse fulgurante des fugues des adolescentes. Dans l'ensemble de la province, une augmentation inquiétante des fugues est observée depuis quelques années. Dans la problématique qui nous interpelle ici, il va sans dire que ces jeunes filles consistent en des proies faciles et intéressantes pour tous types d'exploitants potentiels, tant pour les gangs organisés que pour les proxénètes seuls et autonomes. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la tendance, chez les adolescentes, à idolâtrer le milieu de l'exploitation sexuelle et ses acteurs et qui y voient parfois une opportunité d'y jouer le rôle de travailleuse autonome et de prendre ainsi leurs parts du marché. Comme mentionné plus haut, ces jeunes filles, croyant au départ être consentante et faire un choix éclairé, tombent souvent dans l'engrenage de l'exploitation malsaine.

### *Le manque d'éducation*

L'absence de projets de sensibilisation et de prévention pouvant être dispensés, entre autres, par un programme scolaire conscientisé et actuel est un enjeu majeur. Dans l'optique où nous souhaiterions changer la vision sociétale et amener les futures générations à porter un regard plus sérieux sur le phénomène de l'exploitation sexuelle, il est primordial de s'immiscer dans les secteurs scolaires, mais aussi familiaux afin de teinter les méthodes d'éducation et les valeurs inculquées aux générations futures.

### *Des lois ou procédures inadaptées*

Diverses lois s'appliquant au domaine de l'exploitation sexuelle sont utilisées sans toutefois être maximisées ou adaptées aux situations spécifiques en découlant. Ainsi, plusieurs imposent aux victimes de plaider ou leur demandent une implication dans la construction de la preuve qu'elles ont de la difficulté à livrer. Comme c'est le cas pour le reste de la société, le regard que porte parfois la loi sur les victimes manque de considération et ne perçoit pas toujours la multitude de traumatismes, parfois énormes et constants, dans lesquelles cesdites victimes ont dû survivre parfois longtemps. Qui plus est, certaines dispositions législatives ne semblent pas être à l'avantage de ces victimes et tendent même parfois à favoriser une clémence à l'endroit des agresseurs (clients et proxénètes).

### *La facilité des méthodes de recrutements et d'exploitation*

Nous le savons tous, la prostitution de rue, comme nous l'avons connu il y a plusieurs années, est chose du passé. Maintenant, cette dernière se fait plus sournoise, insidieuse, voire invisible. La présence d'endroits facilitant le repérage et le recrutement de jeunes filles est aussi plus aisée (grands événements touristiques, lieux publics tels que les centres d'achats, parcs et écoles) et il en va de même pour les industries connexes facilitantes (hôtels et motels, airbnb, salons de massages, bars et autres). L'usage de médias sociaux et de sites Internet pour vendre le corps comme objet sexuel est priorisé puisqu'anonyme, facile et accessible pour tous. Il est donc beaucoup plus difficile, pour les policiers comme pour les intervenants de première ligne, de maintenir un contact et un œil avisé sur la problématique et d'en évaluer son ampleur et ses répercussions.

## **Pistes de solution**

Provincialement, uniformiser la collecte de données relative aux phénomènes de l'exploitation sexuelle. Il aurait lieu de développer des outils pour faciliter la collecte, l'analyse et la comparaison des données. Ceci nous permettrait d'établir des liens et de dégager des tendances des criminels qui orienteraient nos opérations tant au niveau des interventions que de la prévention. Il y aurait alors une concertation provinciale et des actions locales en découleraient.

Encourager le développement de tables de concertation régionales et provinciales incluant les partenaires, organismes et organisations qui interagissent de près ou de loin avec cette problématique et les acteurs qui la composent (victimes, gangs de rue, proxénètes, exploiters, clients...) afin d'avoir un portrait complet et global de la problématique et ainsi dégager des actions concertées, communes et uniformes, visant et favorisant une prise en charge continue de la situation dans l'avant, le pendant et l'après, alors que chaque partenaire prend le relais relevant de sa spécialité et de son mandat, en assurant une absence de trou de service et une continuité d'intervention.

Réviser les lois québécoises qui empêchent le partage d'information afin de permettre la mise en place de modèles HUB au Québec. Il deviendrait alors possible pour les organisations policières d'utiliser ce modèle avec leurs partenaires locaux et ainsi agir en amont et offrir des services personnalisés aux jeunes avant même qu'ils soient victimes d'exploitation sexuelle. Telle est la maxime associée aux HUBS ; Si on peut le prédire, on peut le prévenir.

Développer et dispenser une formation provinciale uniforme et commune aux intervenants de première ligne (agents patrouilleurs, infirmiers, éducateurs, personnel enseignant, agents de ressources humaines, personnel des organismes communautaires, ambulanciers et autres) permettant à ces derniers de développer une sensibilité aux signes pouvant les amener à détecter et à identifier des personnes à risque d'exploitation ou exploitées. Par la suite, développer un second volet de formation ou permettre aux diverses organisations et organismes ayant, dans leurs effectifs, des intervenants de première ligne, de le faire, afin que tous aient non seulement une formation commune, mais aussi spécifique à leurs milieux et leurs réalités.

Favoriser et soutenir la création d'un partenariat interprovincial impliquant notamment les villes de Montréal, Gatineau, Ottawa, Niagara et Toronto, permettant une vigie particulière et assurant un échange d'information efficace concernant ce corridor connu d'activités reliées à l'exploitation sexuelle et qui gravite autour de ces grandes villes.

Permettre ou exiger l'élargissement des mandats de certains organismes et organisations afin que ces derniers puissent reconnaître et développer une réponse spécifique aux besoins des jeunes filles et des femmes issues de l'exploitation sexuelle. Si cela n'est pas possible, développer alors des organismes et organisations ayant pour mandat premier de desservir, dans l'urgence et/ou dans une optique d'intervention à moyen et long terme, cette clientèle.

Augmenter les ressources spécifiques dans les services policiers (police communautaire, policiers jeunesse, enquêteurs attirés) afin de permettre une priorisation des suivis de fugues de mineurs, améliorer le lien de confiance entre les services policiers et les jeunes vulnérables et ainsi favoriser la dénonciation. Pouvoir miser sur une approche centrée sur les victimes et le modèle d'approche de police communautaire est assurément l'une des clés gagnantes permettant de contrer une partie du problème.

Favoriser le développement de programmes de sensibilisation pouvant être déployés auprès des exploitateurs (clients), des industries du sexe (salons de massage érotiques, sites Internet dédiés à la vente de ces services, bars de danseuses, etc.), des endroits favorisant l'exploitation ou le recrutement (bars, airbnb, hôtels, autobus, parcs, écoles, centres jeunesse...) et des familles.

Favoriser l'implantation de programmes de prévention auprès de jeunes de façon générale, pour les jeunes filles soit, mais pour les jeunes hommes également, pouvant les atteindre dans leurs diverses sphères de développement telles que familiale, éducative, sociale et spirituelle ainsi qu'auprès de jeunes à risque pour une intervention plus adaptée.

## **Conclusion**

Bien entendu, plusieurs de ces propositions demeureront difficilement réalisables si elles ne sont pas appuyées par un mandat clair, par des lois et des règlements adaptés et flexibles les favorisant, par une concertation commune à l'échelle provinciale et par un budget s'y rattachant. Nous sommes cependant confiants que, dans l'urgence de réagir et de prévenir, la commission saura cerner l'ampleur de la problématique d'exploitation sexuelle de mineurs et reflétera, dans ses propositions, des solutions à la hauteur du sérieux de la situation.

Le SPVG, ses membres et ses représentants demeureront à votre entière disposition afin de partager et de discuter avec vous du contenu de cet ouvrage, de même que pour répondre à vos questions éventuelles.